

Fonds monétaire international

Djibouti : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 25 janvier 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de Djibouti, dans laquelle sont décrites les politiques que les autorités de Djibouti entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété des autorités de Djibouti, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

**LETTRE D'INTENTION
ET MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Djibouti, le 25 janvier 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. La présente lettre d'intention a pour objet de vous informer des progrès accomplis par Djibouti en 2011 dans le cadre de l'accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les intentions du gouvernement en ce qui concerne les politiques économiques et les réformes envisagées pour l'année 2012.
2. Les objectifs du programme soutenu par la FEC et approuvé en 2008 sont maintenus. Ces objectifs sont cohérents avec notre volonté de faire de Djibouti une plaque tournante des échanges commerciaux, de la logistique et services connexes ainsi que des services financiers. Le programme soutenu par la FEC continuera d'être aligné sur l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) qui traduit la stratégie de notre pays en matière de développement économique et de lutte contre la pauvreté.
3. L'exécution du programme a été fortement perturbée à partir du deuxième trimestre du 2011 par une situation exceptionnelle de sécheresse. Plus de 12 millions de personnes (11% de la population) dans la Corne de l'Afrique ont été touchées par l'une des pires sécheresses depuis 60 ans, résultant en pertes de récoltes et de bétail. Djibouti est parmi les pays les plus touchés, de même que l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie. La sécheresse actuelle, la quatrième année consécutive sans précipitations, a gravement affecté environ 120.000 personnes dans les zones rurales (50% de la population rurale, et 15% du total), et environ 20,000 réfugiés, et a fortement été réduit le bétail. De plus, la sécheresse a aggravé une situation de la sécurité alimentaire structurellement critique, avec 14.5% de la population urbaine (Djibouti ville et les cinq chefs-lieux) en insécurité alimentaire, et une malnutrition qui touche encore plus de 12.000 enfants de moins de cinq ans dans l'ensemble du pays, selon la dernière enquête nutritionnelle nationale de mars 2011. Selon les données disponibles, environ 33% des Djiboutiens vivent dans des zones à haut risque, et 35,3% de l'économie est vulnérable aux risques naturels.
4. Dans ce cadre, nous avons lancé un appel à l'aide d'urgence auprès de nos partenaires. Suite à cet appel, les partenaires se sont engagés à nous fournir une aide pour un

montant total de 47 millions de dollar EU (sur la base des sommes confirmées à fin octobre 2011). A cet effet, nous avons mis en place un comité interministériel de crise pour la sécheresse présidé par le ministre de l'intérieur assisté du ministre des finances et du secrétariat à la solidarité en coordination avec les bailleurs de fonds dont le FMI. Ces engagements ont déjà donné lieu à des versements partiels depuis juillet 2011 et le reliquat devrait être versé sur les deux prochaines années (avec 2012 concentrant la majorité des décaissements). Il est prévu que la plupart de cette aide se manifeste sous la forme de dons en nature, notamment par l'intermédiaire du PAM (Programme Alimentaire Mondial).

5. Les effets négatifs de la sécheresse se sont ajoutés à la forte remontée des prix internationaux des produits pétroliers et surtout des produits alimentaires, qui ont frappé durement la population. Pour faire face aux besoins de financement additionnels de la balance des paiements en 2011-12 dérivés de la sécheresse et de la hausse des prix des produits importés, nous demandons une augmentation de l'accès aux ressources de la FEC de 60 pourcent de notre quote-part (9.54 millions de DTS), avec un décaissement sur deux tranches, à l'occasion de l'approbation des cinquième et sixième revues.

6. Le programme est sur la bonne trajectoire, malgré des déviations temporaires des cibles à fin juin 2011 (Tableau 1). En dépit d'un contrôle rigoureux des dépenses dans le premier semestre de 2011, la performance budgétaire a souffert de la faiblesse du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales. Le recouvrement des impôts directs et indirects a été ralenti par la période électorale, la mise en place du nouveau gouvernement et la réorganisation des administrations fiscales, mais aussi par l'impact indirect de la sécheresse sur les familles, y compris à travers les transferts interfamiliaux souvent dans les pays voisins, notamment la Somalie, et de la contribution des opérateurs privés à l'élan de solidarité. De plus, la forte remontée des prix internationaux nous a obligé à enregistrer des pertes au niveau de la redevance pétrolière sur le diesel, nécessaire pour assouplir l'impact de l'augmentation du prix du pétrole sur la tranche de population la plus vulnérable.

7. Cette performance mitigée a causé le non-respect des critères de performance sur le solde budgétaire et sur le crédit net du système bancaire à l'État. En outre, en raison de la situation tendue de trésorerie, le critère de performance continu sur la non-accumulation des arriérés extérieurs n'a pas été respecté durant le deuxième semestre et le critère de performance continu sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (liée aux retards dans le paiement de salaires et pensions) n'a pas été respecté durant le troisième trimestre. Les autres critères de performance et objectifs quantitatifs indicatifs pour la fin juin 2011 ont été respectés à l'exception des dépenses sociales, qui étaient légèrement en deçà de la cible. Par ailleurs, nous n'avons contracté aucune dette non concessionnelle au cours de 2010, ni au cours de 2011.

8. La plupart des repères structurels pour 2011 sont maintenant respectés (Tableau 2), à l'exception de : (i) la production régulière et la publication sur le site internet du Ministère des finances des TOFE (*repère structurel continu*) jusqu'à août 2011, à cause de retards

répétés dans la préparation des données fiscales; (ii) l'adoption par le cabinet d'un nouveau code des douanes avant fin mars 2011 (*repère structurel pour fin mars 2011*), qui a été réalisé en juin; (iii) l'adoption par le Conseil de la BCD d'un calendrier officiel de réunions trimestrielles (*repère structurel pour fin juin 2011*), qui a été réalisé en septembre; et (iv) la conclusion des conventions de dettes croisées avec l'Électricité de Djibouti (EDD) et Djibouti Telecom qui ont été finalisées en septembre et avec l'Office Nationale d'Eau et d'Assainissement de Djibouti (ONEAD) qui a été finalisée en novembre; (v) l'acquisition du logiciel pour la nomenclature budgétaire (*repère structurel pour fin décembre 2011*), dont le financement a été engagé par la Banque Africaine de Développement; et (vi) la publication des états financiers audités de l'année 2010 de la BCD, y compris la lettre d'opinion et les notes de vulgarisation (*repère structurel pour fin décembre 2011*; alors que les états financiers audités de l'année 2010 ont été affichés sur le site web de la BCD, l'ensemble des états financiers seront bientôt affichés).

9. Pour atteindre les objectifs de la FEC, notre programme pour 2011 reste axé sur: (i) la poursuite d'une politique budgétaire prudente et cohérente avec la protection des dépenses sociales; (ii) le renforcement de la gestion budgétaire; (iii) le maintien de la viabilité de la dette; (iv) la modernisation du secteur financier et (v) le renforcement de la compétitivité de l'économie par l'approfondissement des réformes structurelles.

I. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES EN 2011 ET 2012

10. La croissance de l'économie djiboutienne est estimée avoir augmentée à 4.4% en 2011, comparé à 3.5% l'année passée, grâce à la reprise de l'activité de transbordement, la stabilisation de la situation en Éthiopie et l'intensification du secteur des services, notamment bancaires et des télécommunications (téléphonie mobile et internet). En 2011, l'inflation est censée avoir atteint 5.3% à cause de la hausse importante des prix des produits alimentaires mondiaux et ceux des carburants. La compétitivité, mesurée par le taux de change effectif, s'est détériorée de 2008 à 2010 en raison de l'appréciation du franc Djibouti par rapport à l'euro, mais cette tendance s'est inversée en 2011, à cause du différentiel positif entre l'inflation locale et celle en Éthiopie, le principal partenaire commercial de Djibouti.

11. Nous estimons que le déficit du compte courant devrait augmenter en 2011 jusqu'à 11.7% du PIB, d'un niveau de 5.8% du PIB en 2010, en raison d'une hausse des importations liée à l'impact de la sécheresse et de la remonté des prix alimentaires et pétroliers mondiaux. Les réserves internationales ont atteint un niveau de 231 millions de dollars EU à fin 2010, mais ont été mises récemment sous pression par les importations, la faible performance budgétaire et une reprise toutefois moins forte des IDE qu'estimée. Le niveau des réserves à fin 2011 est censé être resté inchangé, ce qui permettrait de garantir la couverture adéquate de la caisse d'émission et des importations. L'encours de la dette extérieure est estimé avoir continué à diminuer de 56% du PIB à la fin de 2010 jusqu'à 55% à la fin de 2011.

12. La croissance devrait augmenter à 4.7% en 2012 grâce, principalement, à l'accélération de l'activité portuaire et au secteur des services. Cependant, comme en 2011, les IDE resteront à un niveau modéré reflétant le contexte mondial de crise économique et financière. L'inflation est prévue de se stabiliser à 5% en suivant le cycle des prix alimentaires mondiaux qui devraient finalement s'affaiblir. Le déficit du compte courant est prévu de se stabiliser au niveau élevé de 11.8% du PIB. Malgré une légère relance des exportations de biens et services, les importations poursuivront leur tendance à la hausse amorcée en 2011 en raison de la répercussion des effets de la sécheresse et de la croissance des flux d'IDE.

II. FINANCES PUBLIQUES

A. Politique budgétaire

13. Notre politique budgétaire reste concentrée sur trois axes principaux, à savoir: le rééquilibrage des finances publiques afin de maintenir la viabilité de la dette et le financement non monétaire des déficits budgétaires; la préservation de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales; et le renforcement et la modernisation de la gestion budgétaire.

Politique budgétaire en 2011

14. Tenant compte des pressions sur le budget, nous avons révisé notre objectif de solde budgétaire pour 2011 et devons achever un déficit de 0,4% du PIB pour l'année. Cet objectif permettrait néanmoins de rattraper le retard des paiements des arriérés intérieurs déjà prévus en 2010. Nous avons visé à combler notre retard en matière de recouvrement de recettes directes et indirectes dans le dernier trimestre 2011 à travers plusieurs mesures d'urgence (décrite ci-dessous). En ce qui concerne les dépenses, nous avons continué à geler les recrutements et les salaires publics. Les nouveaux programmes d'emploi dans le secteur public seront gérés par des redéploiements des effectifs. Les dépenses de biens et services incluent le remboursement, déjà effectué, des arriérés intérieurs accumulés vis-à-vis de l'EDD et de l'ONEAD en 2009. Les dépenses sociales et les investissements ont été programmés d'augmenter en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'INDS. Cependant, pour achever l'objectif d'un déficit de 0,4% du PIB, nous avons du reporter des dépenses d'investissement pour un montant d'environ 1% du PIB. En 2011, nous n'avons pas effectué de dépenses extrabudgétaires et nous nous engageons à ne pas en effectuer dans le futur.

15. Le financement sera assuré essentiellement sur ressources extérieures, ce qui permettra à l'État de reconstituer ses dépôts au niveau du système bancaire intérieur, notamment auprès de la BCD, qui ont fortement baissé au cours des premiers mois de 2011.

Politique de subventions

16. Pour faire face à la hausse des prix des matières premières, nous nous sommes appuyés sur une politique de subventions énergétiques et des prix alimentaires afin d'en atténuer les effets sur les tranches de population les plus faibles. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, nous avons stabilisé, à partir de janvier 2011, le prix du diesel à travers la réduction de la redevance, pour une perte totale de recettes fiscales d'environ 2800 millions de FD comparé à la Loi de finances. Conscients que les contraintes budgétaires ne permettent pas au gouvernement de continuer à absorber une perte d'une telle dimension, nous allons entamer une étude (avec l'assistance du FMI) sur le système de protection sociale des filières vulnérables (transport en commun, taxis, boulangeries) tout en augmentant graduellement les prix du diesel à la pompe reflétant les niveaux ciblés des redevances dans la structure des prix par produit. Dans ce sens, nous avons déjà augmenté les prix du diesel à la pompe de 3 FD en octobre et d'un montant total de 8 FD en novembre et décembre (*action préalable avant le passage au conseil d'administration*) malgré une baisse des prix FOB. Au cas où la contrainte sociale dans le pays ne permette pas une augmentation du prix du diesel suffisante à achever l'objectif de redevances pétrolières de 800 millions de FD en 2012, nous nous engageons à reporter les investissements financés sur ressources intérieures pour un montant équivalent au manque à gagner. Nous avons également fixé le prix du pétrole lampant à un niveau supportable pour la population la plus vulnérable au moyen d'une subvention d'environ 60 millions de FD pour 2011.

17. La production de céréales (d'environ 8000 tonnes en 2010 et de 9000 tonnes en 2011) réalisée en Éthiopie et au Soudan et gérée par la Société Djiboutienne de sécurité alimentaire, est vendue sur le marché local à des prix subventionnés avec l'objectif de stabiliser les prix alimentaires locaux, pour un coût budgétaire d'environ 103 millions de FD. Afin de renforcer la transparence des subventions, nous allons préparer un bilan synthétique de l'exercice 2010 du programme de sécurité alimentaire pour fin 2011. Nous communiquerons régulièrement les comptes d'exploitation de la société de sécurité alimentaire.

Loi de finances pour 2012

18. En décembre 2011, le conseil des ministres a approuvé la Loi de finances pour 2012, conforme aux conclusions de nos discussions. Les principaux axes de la Loi de finances restent conformes aux objectifs de l'INDS, notamment la poursuite des programmes engagés dans le cadre des objectifs du millénaire en dépit d'un contexte international plus morose. En ce qui concerne les recettes, nous comptons garder les recettes fiscales constantes en termes de PIB par rapport à 2011, grâce notamment aux réformes engagées sur la TVA et sur les exonérations ainsi qu'à nos efforts de recouvrement des impôts. Du côté des dépenses, nous entendons augmenter nos dépenses d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance tout en respectant la rigueur budgétaire qui nous est imposée par la contrainte du niveau de nos recettes. Dans ce cadre, nous maintiendrons le gel des recrutements dans l'administration publique, à l'exception des secteurs sociaux, notamment de l'éducation et de la santé. Nous

nous engageons à maintenir le gel des salaires dans l'administration publique, mais, nous avons l'intention d'augmenter des bas salaires de l'administration publique pour lutter contre la pauvreté en rattrapant la perte cumulée du pouvoir d'achat des employées les moins payés de l'administration publique.

19. L'un des défis majeurs auquel nous devons faire face reste le chômage, qui touche une part importante de notre population active, et en particulier, les jeunes. En vue d'assurer une meilleure adéquation entre formation et besoins des employeurs, nous avons réorganisé le dispositif institutionnel à l'occasion de la mise en place du nouveau gouvernement, notamment en rattachant le volet de la formation professionnelle au Ministère de l'éducation nationale. Nous avons également ouvert un centre de formation à la logistique pour encourager la formation dans des emplois qualifiés pour répondre aux besoins de secteurs à haute technologie comme le port, les transports et l'énergie. Afin de faciliter l'emploi des jeunes diplômés hors de la fonction publique, nous avons établi un fonds d'insertion et nous finançons à travers le budget de l'État une initiative de crédit pour favoriser la création d'entreprises (d'ores et déjà sept projets d'entreprise ont été agréés et ont effectivement démarré). En outre, nous avons mis en place un fonds de garantie pour les prêts qui seront accordés dans ce cadre.

B. Réformes budgétaires

20. En 2011 et 2012, nous avons l'intention de faire avancer les mesures en matière de réformes budgétaires, avec l'objectif de renforcer la capacité de recouvrement des recettes fiscales particulièrement au regard des retards enregistrés au cours des deux premiers trimestres, le contrôle des dépenses ainsi que la planification et la gestion budgétaires. En fait, pour faire face urgemment à la faiblesse des recettes budgétaires, nous avons entrepris la mise en œuvre de mesures urgentes telles que : (i) le renforcement du contrôle par les régies financières, notamment les contrôles sur pièces (douanes et impôts) et par échantillonnage, que nous comptons continuer en 2012, surtout au niveau des importations faisant l'objet d'exonérations fiscales (code des investissements) ; (ii) la publication de la liste des propriétaires en défaut d'acquittement de l'impôt foncier, avec en cas de défaut de règlement persistant, la possibilité de saisie et de vente des biens immobiliers ; (iii) la relance et l'application de mesures coercitives pour les sociétés en défaut de paiement ; (iv) la relance continue des contribuables, la saisie des comptes pour les récalcitrants ; (v) la multiplication des campagnes de contrôle fiscal auprès des sociétés de la place, notamment celles ayant obtenu des marchés dans le cadre de projets exonérés ou avec des bases militaires étrangères ; et (vi) le recouvrement des créances fiscales pour les exercices antérieurs et l'exercice courant auprès des établissements publics. Finalement, pour l'exercice 2012, une Commission a été créée pour initier et proposer de nouvelles mesures fiscales visant aussi bien à renforcer le niveau des recettes budgétaires et des mesures de simplification tendant à améliorer l'environnement des affaires (facilitation des procédures pour la création d'entreprises, allègement pour formaliser les activités informelles).

Impôts directs et indirects

21. Dans le cadre des engagements existants du programme, nous avons adopté en juin le code des douanes visant à sa modernisation dans le sens d'une cohérence avec celui de la zone COMESA (*repère structurel pour mars 2011*). Nous avons inclus dans le budget 2012 la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions de FD (*repère structurel pour décembre 2011*) dont une campagne de sensibilisation a été lancée envers les opérateurs et nous avons déjà renforcé l'unité en charge de la TVA en ressources humaines idoines (*repère structurel pour décembre 2011*). Nous avons mis en place de manière globale le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA (*repère structurel pour fin décembre 2011*). Nous comptons également : (i) sur la base de l'extension, déjà opérationnelle, du numéro d'identifiant fiscal unique (NIF) aux entreprises assujetties à la déclaration des impôts directs et aux autres contribuables, renforcer la coordination des services en charge de la gestion de la TVA et des impôts directs, et (ii) renforcer l'opérationnalité du centre des impôts ouvert en 2011 dans la commune de Balbala conformément à une politique de proximité visant à doter chaque grande région du pays de centres similaires (2 trésoreries régionales : Ali Sabieh, Tadjourah seront bientôt opérationnelles) dans le contexte de la décentralisation. Le système SYDONIA intégrera le NIF via une interface avec la DG des impôts pour une meilleure identification des contribuables.

22. Pour ce qui concerne les exonérations, nous avons l'intention de : (i) reprendre les travaux de la commission incluant les services des impôts, des douanes et de l'ANPI, qui devra examiner les conditions d'octroi des exonérations pour les investissements nouveaux, sans pour autant modifier les incitations déjà concédées, et produire une liste des bénéficiaires; (ii) soumettre les entreprises bénéficiaires d'exonérations à l'obligation de déclaration sous peine de ne pas renouveler leurs exonérations (une campagne d'information a été lancée dans le journal à l'intention d'entreprises bénéficiaires d'exonérations), allouer le personnel nécessaire chargé d'estimer les dépenses fiscales de l'État et rédiger un rapport sur les dépenses fiscales qui sera annexé à la LFR 2012. Nous publierons la liste des entreprises pour lesquelles les exonérations ont été révoquées pour cause de la non soumission de déclarations (*repère structurel pour fin mars 2012*); et (iii) ne renouveler pas les exonérations des entreprises qui ne se conformeront pas aux dispositions du code.

Contrôle des dépenses et gestion des finances publiques

23. Les dérapages budgétaires à la fin de 2009 nous ont incités à renforcer le contrôle des dépenses et la gestion des finances publiques. Pour ce qui concerne le contrôle des dépenses, nous avons (i) renforcé en 2010 la coordination entre les principales structures du Ministère des finances à travers une sous-direction chargée de l'audit et du suivi des comptes des établissements publics au sein de la Direction du trésor et une agence comptable centralisée pour les structures hospitalières, ainsi que le renforcement du statut des agents comptables de l'État dans les établissements publics; (ii) mis en œuvre des mesures préventives de maîtrise

des dépenses telles que des contrôles inopinés continus dans cinq ministères au cours de 2011 pour actualiser et suivre le fichier unique des fonctionnaires publics, et le recensement physique du patrimoine de l'État. En matière de gestion et de transparence financière, nous avons (i) procédé à la préparation des exercices bimensuels de programmation de trésorerie sur la base des engagements, élargis aux Ministères de l'éducation et de la santé, sauf pour une brève période pendant l'été; (ii) récemment remanié la Direction du Trésor par la création d'une direction séparée de la comptabilité publique pour une meilleure transparence dans l'exécution des opérations de trésorerie; (iii) procédé au remplacement de la plupart des agents comptables publics au sein des ministères et des entreprises publiques afin d'assurer une plus grande transparence et rigueur dans la gestion des biens publics; et (iv) annexé les budgets du Fonds de l'eau et de la jeunesse à la Loi de finances 2011.

24. En 2011 et 2012, nous comptons continuer ces efforts par la poursuite de (i) une politique de transfert des soldes des comptes publics et des projets financés par les bailleurs de fonds sur le compte unique du Trésor; (ii) la préparation pour l'introduction d'un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour la Loi de finances 2013 grâce au recrutement de cadres qualifiés pour la Direction du budget (*repère structurel pour fin juin 2011*) et modifiant si nécessaire les lois organique et budgétaire pour le budget 2013, grâce à l'appui de nos partenaires, notamment le FMI et le PNUD; (iii) la publication du TOFE mensuel sur le site internet du Ministère des finances dans un délai maximum de deux mois (*repère structurel continu*); et (iv) les efforts pour l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire, à introduire dans le cadre du budget 2013, avec l'aide d'un logiciel adéquat dont le financement a été engagé par la Banque Africaine de Développement, et que nous comptons acquérir avant juin 2012 (*repère structurel pour fin décembre 2011*).

Arriérés et dette croisée

25. Nous restons déterminés à réduire l'encours des arriérés intérieurs, y compris ceux accumulés en 1995-2001, avec l'appui éventuel des bailleurs de fonds, et à prévenir de nouvelles accumulations. Nous allons : (i) renforcer les contrôles sur la chaîne des dépenses publiques afin de ne pas accumuler de nouveaux impayés, à l'exception de ceux imputables au retard d'un mois de paiement des salaires aux fonctionnaires de l'État et trois mois de cotisations à la caisse de retraite, que nous avons l'intention de réduire dans la mesure de la disponibilité des ressources; (ii) surveiller régulièrement la situation des arriérés intérieurs et l'exécution des paiements aux entreprises d'utilité publique (qui seront reportés aux services du FMI sur base trimestrielle) dans le cadre des exercices bimensuels de programmation de trésorerie; et (iii) continuer à rester prudents dans la programmation des dotations budgétaires en matière de dépenses courantes et dépenses sociales, et des financements extérieurs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une convention.

26. Nous avons élaboré en novembre 2011, en léger retard sur la programmation initiale, un tableau synthétique sur la situation des dettes croisées des entreprises publiques et poursuivi le processus de consolidation des dites dettes avec les entreprises publiques

concernées en signant l'ensemble des conventions y afférentes (*repère structurel pour fin septembre 2011*). Nous avons l'intention de rembourser sur la période 2011-2012 le reliquat des arriérés de paiements accumulés au cours de 2009, en utilisant des lignes budgétaires spécifiques dans les dépenses de biens et services.

III. DETTE EXTÉRIEURE

27. Le progrès dans les relations avec les créanciers du Club de Paris a permis la finalisation des accords bilatéraux et la mise en vigueur de la deuxième phase de l'accord conclu en octobre 2008. Conformément à la clause de comparabilité de traitement au titre de l'accord avec le Club de Paris, nous avons signé des accords bilatéraux avec l'Arabie Saoudite et nous avons contacté les Émirats Arabes Unis et le Koweït pour entamer des négociations afin d'obtenir un traitement comparable à celui du Club de Paris.

28. Cependant, en raison de la situation de trésorerie tendue au cours du premier semestre, d'autres arriérés extérieurs ont été accumulés depuis mai 2011, par l'État et certaines entreprises publiques (EDD et Société Immobilière) vis-à-vis de créanciers multilatéraux et bilatéraux, y compris du Club de Paris. Ces arriérés ont fait l'objet de règlements au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2011. À l'avenir, nous nous engageons à éviter toute accumulation d'arriérés extérieurs, y compris sur les entreprises publiques, et, à cet effet, nous renforcerons le suivi des paiements du service de la dette, notamment en vérifiant systématiquement l'exécution de ces paiements avec les créanciers et nous allons transmettre régulièrement les rapports mensuels sur le service de la dette aux services du FMI.

29. Afin de préserver la soutenabilité de la dette, nous continuerons à contracter uniquement des prêts concessionnels et à établir des priorités parmi les projets à financer dans le contexte de l'INDS. Dans ce cadre, nous allons renforcer, sous l'égide du Ministère des finances, la coordination entre les différents départements ministériels dans le cadre des programmes de financement du gouvernement, ainsi que les politiques et actions afférentes. Nous allons aussi étendre aux entreprises publiques l'engagement de ne pas contracter des dettes non concessionnelles, tout en gardant l'option d'exclure certaines entreprises qui opèrent en matière de gestion sur une base purement commerciale.

IV. POLITIQUES MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

30. Notre politique monétaire continuera à s'appuyer sur le régime de la Caisse d'émission, qui est en adéquation avec notre économie en garantissant la stabilité des prix. Nous nous engageons à continuer la couverture de toutes nos obligations libellées en devises étrangères et à maintenir un taux de couverture supérieur à 105% de la monnaie de réserve et des dépôts de l'État auprès de la BCD. Notre position extérieure est rendue solide par l'absence de grèves sur les réserves de changes, et nous nous engageons à continuer cette politique prudente.

31. La croissance du crédit et des dépôts dans les dernières années a été élevée en raison de l'arrivée de nouvelles banques et d'une demande continue de crédit par le secteur privé. Cependant ces tendances se sont inversées au premier trimestre 2011 à cause d'une diminution des découverts sur les comptes courants, qui représentent 57% des crédits au secteur privé, liée en partie à l'incertitude dans la période électorale et à la situation d'une banque en transition d'actionariat. Le crédit au secteur privé s'est relevé au cours du deuxième trimestre de 2011, cependant les dépôts ont continué à baisser. Malgré la forte croissance du secteur bancaire ces dernières années, le secteur financier est resté sain, avec un niveau relativement bas de créances douteuses et litigieuses dont la plupart sont des créances historiques. Le secteur bancaire a connu une expansion marquée des produits financiers et des transactions bancaires numériques.

A. Supervision bancaire

32. Conscients que la croissance du système bancaire accroît les pressions qui s'exercent sur la supervision et la réglementation bancaires, nous appliquons notre programme de réforme conformément aux grandes lignes du Programme d'évaluation du système financier. Nous avons entrepris le renforcement de la supervision par le biais de la réorganisation de la structure en charge de la supervision et la création d'une cellule dédiée à la supervision, selon les recommandations des missions d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et la Banque de France (*repère structurel pour fin juin 2011*). Nous avons aussi recruté deux cadres (*repère structurel pour fin juin 2011*), en plus du cadre supérieur déjà recruté pour la cellule, et lancé la formation des cadres aux techniques indispensables à une supervision effective sur pièces et sur place. Nous avons également effectué l'inspection sur place de cinq banques et d'une institution de micro finance au cours de 2011 et comptons inspecter une autre banque avant la fin de l'année. Nous comptons poursuivre le contrôle continu des banques sur pièces. Nous sommes en train de réviser le statut des bureaux de change dans le but de le mettre en conformité avec la nouvelle loi bancaire.

33. Pour relever les défis soulevés par la mise en œuvre des différentes lois dans le domaine bancaire approuvées au cours du premier semestre du 2011, nous avons développé une feuille de route sur la base d'un calendrier précis afin de rendre ces lois effectives (*repère structurel pour septembre 2011*). Dans ce sens, l'élaboration des textes d'application de la loi bancaire et des outils pour la supervision est achevée et les nouvelles instructions ont été adoptées courant décembre 2011.

34. En ce qui concerne le renforcement des réglementations du système bancaire, l'Assemblée nationale a adopté les lois relatives à la finance islamique et aux coopératives financières en janvier 2011. Par ailleurs, toutes les banques soumettent maintenant des états financiers mensuels permettant l'identification des risques tels que ceux liés au crédit, à la liquidité et aux opérations de change, ainsi que leurs rapports d'audit interne. Les données fournies régulièrement par les banques nous permettront de préparer des indicateurs de

stabilité financière sur base semestrielle. L'imposition de pénalités aux banques qui ne satisfont pas aux conditions de divulgation de leurs états financiers de façon régulière a été resserrée. Nous avons aussi amélioré la réglementation relative au système bancaire.

L'Assemblée Nationale a adopté en janvier 2011 la loi bancaire qui prévoit l'augmentation du capital minimum requis qui sera triplé et porté à 1 milliard de FD sur une période maximale de trois ans. Compte tenu du contexte bancaire actuel, nous avons décidé de renforcer les conditions d'octroi de nouvelles licences en appliquant strictement les textes de loi récemment entrés en vigueur. Par ailleurs, nous préparons la prochaine introduction des réserves obligatoires, qui vont constituer un nouvel outil important pour la gestion de la liquidité par la BCD. De même, nous avons mis en place en novembre un outil de prévision de la trésorerie en devises de la banque centrale, en vue d'un suivi efficace de l'évolution de ses réserves de change.

B. Développement du secteur financier

35. Nous allons poursuivre nos efforts en vue du développement du secteur financier et de l'accès à la finance. Avec l'aide de nos partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement et PNUD), nous continuons de travailler pour (i) améliorer l'accès à la micro-finance pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises (PME) en établissant une cellule dédiée au sein de la BCD; (ii) améliorer la gestion de différentes structures existantes, telle que la centrale des risques, et évoluer vers la mise en place d'un bureau de crédit; (iii) faciliter les opérations du « mobile-banking »; et (iv) renforcer le système de paiement. L'assistance technique du FMI permettra la mise en œuvre des dispositions de la Loi bancaire.

C. Gouvernance de la BCD

36. Pour garantir l'intégrité des opérations de la BCD, nous mettons en œuvre les recommandations de la mission sur l'évaluation des sauvegardes, et avons reçu une autre mission de cette nature en novembre dans le cadre de l'augmentation de l'accès de la FEC. A partir de l'année financière 2011, les rapports financiers seront complétés dans un délai de six mois après la fin de l'exercice de même que la lettre d'opinion. La publication des états financiers complets pour 2010, y compris la lettre d'opinion ainsi que les notes de vulgarisation sur le site internet de la BCD est en cours et sera achevée bientôt (*repère structurel pour fin décembre 2011*). Nous avons renforcé le contrôle interne par la mise à jour des procédures en vigueur. En septembre 2011, le conseil d'administration a adopté un calendrier officiel de réunions trimestrielles du Conseil d'administration conformément à nos engagements et étendu les prérogatives du conseil d'administration de la BCD (*repère structurel pour fin juin 2011*). Au regard de ce dernier point, le conseil d'administration a décidé de considérer la prochaine création d'un comité d'audit en son sein pour le suivi du contrôle interne, et une charte d'audit est en cours de préparation.

D. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

37. Nous sommes en train de pallier les faiblesses dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'Assemblée nationale a adopté en mai 2011 un amendement de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et deux projets de lois distincts relatifs respectivement à la répression du terrorisme et au financement du terrorisme, soumis par la BCD en collaboration avec le Ministère de la justice. La BCD est en train de considérer une assistance technique à long terme dans ce cadre financée par les bailleurs de fonds.

V. COMPÉTITIVITÉ ET RÉFORMES STRUCTURELLES

38. En raison du régime de caisse d'émission, l'attractivité de Djibouti pour les investissements dépend crucialement de la compétitivité de l'économie, qui reste encore handicapée par les coûts élevés des principaux facteurs de production et les faiblesses liées au climat des affaires. C'est pourquoi nous sommes fortement engagés à poursuivre notre programme de réformes structurelles, qui visent notamment la réduction des coûts de l'énergie et de l'eau et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire.

39. Nous avons accompli des progrès importants en matière de réformes structurelles notamment en ce qui concerne les Codes des investissements et du commerce et la loi sur la propriété industrielle. L'application du Code du travail est désormais effective, y compris les conventions collectives pour les différentes branches et entreprises. Les dernières composantes du nouveau Code de commerce, à savoir les textes de loi sur les sociétés et la faillite, ont été finalisées à la fin de 2010. Le Code de commerce dans son intégralité a été adopté par l'Assemblée nationale en octobre 2011.

40. Nous poursuivons les réformes dans les secteurs de l'énergie et l'eau. L'interconnexion avec le réseau électrique de l'Éthiopie est désormais achevée, et couvre en moyenne plus de 50% de la consommation courante de Djibouti à des tarifs négociés très favorables qui devraient permettre à Djibouti de réduire ses coûts de l'énergie. Nous allons actualiser le schéma directeur de l'énergie avec les bailleurs de fonds. Avec l'appui de la Banque mondiale, une étude, qui permettra d'évaluer les différentes options du potentiel thermique a été lancée en novembre 2011. Nous continuons la mise en œuvre des recommandations validées par l'étude finale sur la réorganisation et l'ajustement des ressources humaines pour l'EDD préparé par le cabinet IDEA Consulting. Enfin, dans le secteur de l'eau, l'ONEAD envisage un programme d'investissements important sur financement des bailleurs de fonds (avec un appui important de l'UE) dans le dessalement de l'eau de mer.

VI. DONNÉES

41. La qualité encore faible de notre base de données statistiques continue à affecter nos efforts d'élaboration et de suivi des politiques économiques. Avec le concours de nos

partenaires au développement, nous entendons améliorer la qualité, la couverture et la ponctualité des données économiques, notamment en matière de comptabilité nationale, de balance des paiements et de finances publiques. L'Assemblée nationale a approuvé en juin 2011 le cadre juridique en entérinant le projet de loi relatif à l'organisation de l'activité statistique et à l'organisation du système statistique national. En ce qui concerne la base statistique, nous avons achevé en 2009 le recensement général de la population. Avec l'appui des partenaires au développement, le recensement des activités économiques pour intégrer les données dans les estimations des comptes nationaux devrait être complété en 2012. Un indice harmonisé des prix à la consommation est en cours de finalisation au niveau du COMESA et sera mis en vigueur dès janvier 2012 après l'enquête budget-consommation qui est prévue de démarrer en janvier 2012.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

42. En raison du retard dans la conclusion du programme, nous ne serons plus en mesure de demander une modification des critères de performance de fin décembre 2011 sur le solde budgétaire et sur le crédit net à l'État (relatif à la sixième revue) pour refléter les révisions du cadre macroéconomique. Par conséquent, les critères de performance de fin décembre actuels sont retenus (Tableau 1 et Protocole d'Accord Technique ci-dessous). Cependant, en cohérence avec les accords avec les services du FMI, nous nous attendons à l'évaluation de la politique budgétaire sur la base de l'objectif budgétaire révisé d'un déficit de 0,4% du PIB en 2011. Certaines des réformes du programme feront l'objet de repères structurels (tableaux 2 et 3 ci-dessous). Pour compenser la perte sur les redevances pétrolières, nous avons augmenté les prix du diesel en octobre, novembre et décembre (*action préalable*). À la lumière de la réorganisation du ministère des finances au champs d'action étendu et pour mieux coordonner les actions nécessaires à la mise en œuvre du programme de la FEC, nous allons créer, sous la direction du Secrétaire Général, une unité macroéconomique qui reprendra les fonctions du comité de suivi du programme et sera chargée d'analyse macroéconomique. Cette unité sera chargée de poursuivre la préparation des documents promis dans les délais agréés, de faire le suivi des variables ciblées dans le programme et d'élaborer un cadrage macroéconomique de référence pour les services du Ministère des Finances (*action préalable*). Pour cette dernière tâche, chaque direction désignera une personne de contact qui sera chargée d'élaborer et de communiquer les réalisations et projections des recettes et dépenses.

VIII. CONCLUSION

43. À la lumière de la performance globale du programme et sur la base des politiques énoncées dans cette lettre, nous demandons les dérogations relatives au non-respect des critères à fin juin 2011 sur le non-respect des plafonds sur le crédit net à l'État du système bancaire, du plancher sur le solde budgétaire, et des critères continus sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. De plus, nous demandons une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu sur

l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ayant pour résultat un décaissement non conforme lors de la quatrième revue causé par la communication de données erronées sur l'accumulation d'arriérés extérieurs envers la Banque Islamique de Développement au deuxième trimestre. Sur cette base, nous sollicitons la conclusion de la cinquième revue de la FEC, avec le décaissement d'un montant de 1.476 millions de DTS et la première tranche de l'augmentation de l'accès de la FEC, pour un montant de 4.77 millions de DTS, l'augmentation de l'accès aux ressources de la FEC de 9.54 millions de DTS et la modification du calendrier des déboursements.

44. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans cette lettre sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme FEC. Nous prendrons rapidement toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour la réalisation des objectifs du programme. Nous consulterons les services du FMI de notre propre initiative ou de celle du FMI avant d'adopter de telles mesures ou des changements aux politiques décrites dans le MPEF ci-joint. Nous fournirons au FMI les informations qu'il souhaite sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses politiques de développement économiques et financières et dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre haute considération.

Ilyas Moussa Dawaleh
Ministre de l'Économie et des Finances,
chargé de l'Industrie et de la Planification

Djama M. Haïd
Gouverneur
Banque Centrale de Djibouti

Tableau 1. Djibouti: Critères de réalisation et repères quantitatifs, 2011–12 1/

(en millions de Franc Djibouti, sauf indication contraire)

(Flux cumulatifs)

	2011									2012		
	Mar. 31			Jun. 30			Sept. 30		Dec. 31	Mar. 31		
	Repères Indicatifs			Critères de Performance			Repères Indicatifs		CP	RI		
	Prog.	Adj. Prog.	Act. Prel.	Prog.	Aju. Prog.	Act. Prel.	Prog.	Act. Prel.	Prog.			
<i>Critères de réalisation</i>												
I. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 2, 3/	2,079		2,340	2,260		2,629	2,135	...	2,279	2,279		
II. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3, 4/	0		0	0		176	0	430	0	0		
III. Plafond sur le crédit net à l'Etat du système bancaire	-3,459	-2,448	-937	488	-1,817	-549	-2,015	...	-2,600	-1,845		
IV. Plancher sur le solde budgétaire de l'État sur base ordonnancement 3/	1,255	944	-119	-2,628	-99	-378	-1,903	...	883	6		
V. Plafond sur les nouveaux prêts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État et par la CBD 3/	0		0	0		0	0	0	0	0		
VI. Plancher sur la couverture de la caisse d'émission 3, 5/	105		115	105		116	105	147	105	105		
<i>Repères quantitatifs</i>												
I. Plancher sur les dépenses sociales	2,232		3,296	6,541		5,570	10,024	8,210	14,451	...		
<i>Pour mémoire 1/:</i>												
Ajusteur #1	Versements de la France, des États-Unis d'Amérique et du Japon		4,646		3,657	4,024		6,373	7,154	7,154	12,736	5,954
Ajusteur #2	Dons et prêts budgétaires extérieurs		255		210	504		416	2,548	771	3,228	868
Ajusteur #3	Prêts publics financés sur l'extérieur (PIP)		2,111		1,411	3,228		3,004	4,466	5,043	6,815	1,384

1/ Voir Protocole d'Accord Technique pour les définitions et les calculs des facteurs d'ajustement.

2/ Arriérés sur la masse salariale et envers les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les fonds de retraite.

3/ Critère à respecter de façon permanente.

4/ Inclu les arriérés au titre de la dette directe et garantie; critère à respecter de façon permanente.

5/ Les avoirs extérieurs bruts de la BCD en pourcentage des passifs monétaires (base monétaire plus dépôts de l'État auprès de la BCD).

Tableau 2. Djibouti: Repères Structurels sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC)

Mesures	Date	Motivation	Statut
Actions préalables			
1. Augmenter le prix du diesel à la pompe	5 jours avant la réunion du conseil	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. Le prix du diesel à la pompe a été augmenté de 8 FD.
2. Créer une unité macroéconomique chargée du suivi du programme	5 jours avant la réunion du conseil	Renforcement du suivi du programme	
Budget et gestion des recettes			
1. Renforcer la transparence budgétaire par la publication du TOFE mensuel sur le site web du Ministère des Finances dans un délai de deux mois aux maximum	Continue	Transparence fiscale	Non réalisé: les données de décembre 2010 jusque-qu'à août 2011 ont été publiées avec retard.
2. Adoption par le Cabinet d'un code des douanes dans le sens d'une cohérence avec celui de la zone COMESA	Mars 2011	Intégration commerciale régionale	Non réalisé. Le projet de code a été adopté en juin 2011.
3. Recrutement de cadres qualifiés dans la Direction du budget pour la préparation du CBMT	Juin 2011	Gestion de finances publiques	Réalisé. Un juriste et trois économistes ont été recrutés en juin 2011 et ont commencé à travailler en juillet 2011.
4. Signer les conventions de dettes croisées avec EDD, ONEAD, Djibouti Télécom.	Septembre 2011	Gestion financière	Non réalisé. Finalisé avec EDD et Djibouti Télécom en septembre et avec ONEAD en novembre.
5. Acquisition du logiciel pour l'introduction de la nouvelle nomenclature budgétaire.	Décembre 2011	Gestion de finances publiques	Non réalisé. La BAD s'est engagée à financer l'acquisition du logiciel. Les autorités ont entamé des discussions avec des pays de l'Afrique du Nord pour l'acquisition du logiciel.
6. Inclusion dans le budget 2012 de la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions FD	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. La baisse du seuil d'assujettissement a été incluse dans le budget 2012.
7. Augmentation des ressources humaines dans l'unité en charge de la TVA	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. Les effectifs prévus pour appuyer l'Unité ont été recrutés depuis juin 2011 .
8. Mettre en place le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA pour l'ensemble du commerce extérieur de Djibouti.	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. Le logiciel a été mis en place pour l'ensemble du commerce extérieur.
9. Publier une liste des entreprises pour lesquelles les exonérations ont été révoquées pour cause de la non soumission de déclaration.	Mars 2012	Renforcement des recettes fiscales	
10. Rédiger un rapport estimant les dépenses fiscales dues aux exonérations.	Juin 2012	Renforcement des recettes fiscales	Supprimé.
Renforcement de la supervision et de la réglementation			
11. Création d'une cellule dédiée à la supervision y compris la LBC/FT.	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire et LBC/FT	Réalisé. La cellule a été créée en mai 2011 dans le cadre de la réorganisation de la BCD.
12. Recrutement de deux fonctionnaires pour la cellule dédiée à la supervision.	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire et LBC/FT	Réalisé. Les deux cadres ont été recrutés en mai 2011 et trois autres cadres ont été affectés à la cellule.
13. Développer une feuille de route sur la base d'un calendrier précis visant à mettre en application les lois bancaires.	Septembre 2011	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé.
Renforcement du cadre de sauvegarde			
14. Adopter un calendrier officiel de réunions trimestrielles du Conseil d'administration et étendre ses prérogatives au contrôle interne.	Juin 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque centrale	Non réalisé. Le calendrier a été approuvé avec un retard en septembre 2011.
15. Publication de l'ensemble des états financiers audités de l'année 2010 de la BCD sur le site web de la BCD y compris la lettre d'opinion et les notes de vulgarisation (changé de "Approuver les rapports d'audit et publier la lettre d'opinion sur le site web de la BCD" avec un délai de six mois après la fin de l'année fiscale).	Décembre 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque centrale	Non réalisé. Seulement une partie des états financiers audités de 2010 ont été publiés sur le site web de la banque centrale.

ANNEXE : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent protocole définit : (a) les critères de réalisation quantitatifs, les facteurs d'ajustement et les repères structurels élaborés dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) qui figurent dans Lettre d'intention et les tableaux associés et (b) la teneur et la fréquence des données à fournir aux fins du suivi du programme.

II. INDICATEURS QUANTITATIFS

A. Définitions et concepts

2. **Dates d'évaluation** : les critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2011 et doivent être respectés à la fin de chaque période, sauf indication contraire.
3. **État** : aux fins du programme, on entend par « État » uniquement l'administration centrale, à l'exclusion du système de sécurité sociale.

B. Critères de réalisation et objectif indicatifs

Critère de réalisation quantitatif n°1 : Plafond continu sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs

4. Définition : on entend par *nouveaux arriérés intérieurs* les impayés (base ordonnancement) sur la masse salariale et les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les caisses de retraite au 1^{er} janvier de l'année et jusqu'à la fin de la période complémentaire. La masse salariale inclut tous les salaires, traitements, prestations, avantages et paiements bruts, y compris l'aide au logement, que l'État convient de payer aux fonctionnaires, au personnel militaire et de sécurité (permanent ou temporaire) et à tous les autres employés de l'État, quels que soient le moyen de paiement (liquide, chèques ou autres instruments) ou l'agent de paiement (le Trésor ou autre organe agissant au nom de l'État). Le plafond sur les arriérés domestiques s'applique au montant total soumis au décalage technique (comptabilisé dans le TOFE comme « nouveaux arriérés »), qui ne doit pas dépasser le montant d'un mois de salaires et de trois mois de cotisations à la caisse de retraite. Le plafond doit être respecté en permanence et sera vérifié sur base mensuelle.

Critère de réalisation quantitatif n°2 : Plafond permanent sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

5. On entend par *arriérés extérieurs* les impayés (du principal et des intérêts) sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque centrale de Djibouti (BCD), à l'exclusion de la dette soumise à rééchelonnement ou annulation. Les

arriérés techniques (tels que définis dans le contrat de prêt) ne sont pas considérés comme des arriérés extérieurs aux fins du suivi du programme. Le plafond doit être respecté en permanence.

Critère de réalisation n° 3 : Plafond sur le crédit net du système bancaire à l'État

6. On entend par *crédit net du système bancaire à l'État* la somme des financements bancaires nets, à savoir les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système financier.

Critère de réalisation n° 4 : Plancher sur le solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements

7. On entend par *solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* le solde global (base ordonnancements, dons inclus) qui apparaît dans le tableau des opérations budgétaires de l'État (TOFE) et qui représente la différence entre les recettes totales (dons inclus) et les dépenses totales, y compris les dépenses hors budget.

Critère de réalisation n° 5 : Plafond permanent sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme octroyée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques

8. On entend par dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques la dette extérieure telle que définie par le lieu de résidence du créancier, avec une échéance d'au moins un an contractée ou garantie par l'État ou la BCD, avec un élément don (valeur actuelle nette —VAN— par rapport à la valeur nominale) d'au moins 35%, sur la base des taux d'escompte spécifiques à la monnaie et à l'échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence —TICR). Le TICR sur dix ans s'applique à la dette qui arrive à échéance dans 15 ans au minimum; le TICR sur six mois s'applique à la dette qui arrive à échéance dans moins de 15 ans. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui figure au point no 9 de la Décision No 12274 du Conseil d'administration, telle que révisée le 31 août 2009 (Décision No 14416-(09-91)). Le plafond doit être respecté en permanence.

Critère de réalisation quantitatif n° 6 : Plancher permanent portant sur la couverture de la caisse d'émission

9. On entend par *couverture de la caisse d'émission* les avoirs extérieurs bruts de la BCD divisés par la somme des dépôts de l'État à la BCD et de la base monétaire. Les avoirs extérieurs bruts de la BCD sont égaux à la valeur des avoirs extérieurs de la BCD qui incluent (a) l'or monétaire; (b) les avoirs en DTS; (c) la position de réserve au FMI; (d) les avoirs en devises et (e) les créances sur les non-résidents, tels que les dépôts à l'étranger. Les avoirs extérieurs de la BCD excluent les actifs engagés ou autrement grevés, y compris, sans pour autant y être limités, les avoirs utilisés comme nantissement ou garantie des passifs

extérieurs de tiers (actifs non immédiatement disponibles). Le plancher doit être respecté en permanence.

Objectif indicatif n°1 : Plancher sur les dépenses sociales

10. On entend par *dépenses* sociales les subventions et les transferts aux entités publiques, y compris les organisations de santé, les sportifs, les entités sans but lucratif et les transferts aux ménages sous la forme des bourses d'études.

III. FACTEURS D'AJUSTEMENT DU PROGRAMME

11. Les critères de réalisation quantitatifs peuvent être ajustés comme suit :

Facteur d'ajustement n° 1 : Versements de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires

12. Définition : le *plafond sur les créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart positif (négatif) par rapport aux versements projetés pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué dans le Tableau [1] de la Lettre d'Intention). Le *plancher sur le solde budgétaire sur une base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart négatif (positif) par rapport aux versements attendus pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué au Tableau [1] de la Lettre d'Intention).

Facteur d'ajustement n° 2 : Dons et prêts budgétaires extérieurs

13. Définition : le *plafond des créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart positif (négatif) entre le montant global des dons et prêts budgétaires extérieurs effectivement décaissé par rapport aux projections du programme (comme indiqué dans le Tableau [1] de la Lettre d'Intention). Le *plancher sur le solde budgétaire sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart négatif (positif) entre le montant global des dons budgétaires extérieurs effectivement décaissés par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau [1] de la Lettre d'Intention).

Facteur d'ajustement n° 3 : Prêts-projets extérieurs

14. Définition : le *plancher du solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de tout écart positif (négatif) entre le montant global des prêts-projets extérieurs effectivement décaissé par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau [1] de la Lettre d'Intention).

IV. INFORMATIONS À COMMUNIQUER

15. Les autorités fourniront au FMI toutes les données nécessaires pour suivre l'évolution économique et les résultats du programme y compris, sans pour autant y être limitées, les informations spécifiques reprises ci-dessous. Toute révision aux données précédemment communiquées sera rapidement transmise aux services du FMI assortie d'explications adéquates.

Secteurs réel, monétaire et financier :

16. Le bilan de la banque centrale, le bilan consolidé des banques commerciales et la situation monétaire, dans les quatre semaines qui suivent la fin de la période de communication des données (la fin de chaque mois).

17. L'indice des prix à la consommation dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

Finances publiques, y compris les dépenses sociales :

18.

- Les données mensuelles du TOFE sur les opérations, recettes, dépenses et postes de financement du budget, y compris les données sur l'exécution du budget d'investissement avec des détails sur la partie financée sur ressources extérieures et les fonds de contrepartie de l'administration centrale pour lesquels les conditions du donateur s'appliquent;
- Les dépenses hors budget enregistrées sur base au moins trimestrielle dans le TOFE;
- Exécution des dépenses du FSN, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2009, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Dépenses engagées mais non ordonnancées (à la fin du trimestre, sur base trimestrielle);
- Paiements totaux aux entreprises d'utilité publique pour services rendus dans l'année courante, en FD et en pourcentage du total budgétisé, sur base trimestrielle.

Ces données seront fournies dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.

Arriérés

19. Les données sur les arriérés de paiements intérieurs (base ordonnancements) qui ont trait : (1) à l'année en cours (flux mensuels d'accumulation de nouveaux arriérés de toutes catégories) et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente. Les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.
20. Les données sur les arriérés de paiements extérieurs qui ont trait : (1) à l'année en cours et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente; les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

Secteur extérieur, assistance et dette extérieures :

21. Les statistiques trimestrielles de la balance des paiements à la fin de chaque trimestre dans un délai de deux trimestres.
22. Les données mensuelles sur les dons et prêts étrangers reçus par l'État et par les entreprises publiques, ventilées par créancier et par monnaie de décaissement, dans un délai de quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
23. Les données mensuelles sur l'évolution de la dette extérieure, y compris les arriérés et les opérations de rééchelonnement dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
24. La liste mensuelle des prêts extérieurs à moyen et long terme contractés et garantis par l'État pour chaque mois, identifiant pour chaque prêt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie, l'échéance et la période de grâce et les arrangements de taux d'intérêt. Ces données devront être communiquées dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
25. Les données trimestrielles sur l'encours du stock de la dette extérieure, ventilées par créancier, débiteur et monnaie, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.